

**NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE**  
**DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DES LILAS**

La commune des Lilas est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France dont l'exploitation est confiée à Veolia Eau d'Ile-de-France.

**I. Eléments statistiques en décembre 2016 :**

- la superficie est de 126 ha
- la population est de 22 928 habitants
- le nombre d'abonnés est de 1 835
- la consommation de la commune a été, au cours de cette année, de 1 157 592 m<sup>3</sup>.

**II. Situations géographique et topographique :**

La commune des Lilas est limitée au Nord par les communes de Pantin, à l'Est par la commune de Romainville, au Sud par celle de Bagnolet, et à l'Ouest par la commune du Pré-Saint-Gervais et par la Ville de Paris.

Elle est située sur un plateau. Son altitude se situe aux alentours de la cote 110 mètres. En conséquence, la commune des Lilas est alimentée en eau de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> élévations (2 et 3 pompages en sortie de la production d'eau potable).

**III. Nature et provenance de l'eau distribuée :**

L'eau distribuée dans la commune des Lilas est de l'eau de Marne traitée pour répondre à la réglementation sanitaire, au niveau de l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand. Cette usine a produit en 2016 un volume moyen de 269 367 m<sup>3</sup>/jour avec une pointe de 344 328 m<sup>3</sup>/jour. Sa capacité de production est de 600 000 m<sup>3</sup>/jour.

**IV. Composition du réseau :**

**Réseau de 2<sup>ème</sup> élévation (ROMAI156 - N.P. 156** (niveau piézométrique : hauteur théorique, par rapport au niveau de la mer, qu'atteindrait l'eau en régime statique) :

L'alimentation de la commune des Lilas est assurée à partir de l'usine de surpression de Montreuil, elle-même alimentée par l'usine de Neuilly-sur-Marne/Noisy-le-Grand.

A partir de l'usine de Montreuil, une conduite de diamètre 700 mm empruntant le boulevard de la Boissière à Montreuil se poursuit en diamètre 600 mm rue Etienne Marcel, rue de Montreuil, boulevard du Général Galliéni, rue Benfleet, rue de la République à Romainville, rue Floréal à Bagnolet, et assure l'alimentation de la commune des Lilas par le Sud.

Une conduite de diamètre 300 mm issue de l'usine de Montreuil, empruntant le boulevard de la Boissière à Montreuil, la rue Etienne Marcel, la rue Jean Jaurès, la rue du Président Wilson, la rue Lénine à Romainville, assure l'alimentation de la commune des Lilas par le Nord.

Une canalisation de diamètre 300 mm emprunte les rues de Bagnolet et Georges Clémenceau et assure la liaison entre les deux canalisations mentionnées ci-dessus.

Une conduite de 800 mm issue de l'usine de Montreuil empruntant la rue Branly, la rue des Néfliers se réduit en diamètre 500 mm dans la rue Rochebrune et la rue Ernest Savart à Montreuil, pour se prolonger en 300

mm avenue de Stalingrad à Bagnolet, rue Pasteur et rue des Bruyères aux Lilas. Cette conduite assure l'alimentation par l'Ouest de la commune.

Différentes conduites dont les diamètres s'échelonnent de 200 à 40 mm répartissent l'eau sur le territoire de la commune.

La pression du réseau est équilibrée par deux réservoirs surélevés situés sur la commune de Romainville (capacité totale de 5 000 m<sup>3</sup> - cote trop plein 156) et un réservoir surélevé situé sur la commune des Lilas, rue du Château (capacité de 1 750 m<sup>3</sup> - cote trop plein 150).

#### **Réseau de 3<sup>ème</sup> élévation (LILAS157 - N.P. 157)**

Le réservoir de seconde élévation situé rue du Château constitue une bêche d'aspiration pour la station de troisième élévation située sur le même site. Cette station refoule sur un réseau de troisième élévation, qui dessert les points de la commune des Lilas dont l'altitude est supérieure à 120 m.

La pression dans ce réseau est équilibrée par un réservoir surélevé situé rue du Garde Chasse (capacité 200 m<sup>3</sup> - cote trop plein 157).

La refonte des installations de pompage et de stockage de l'eau situées sur la commune des Lilas est en cours d'achèvement. Le réseau de 3<sup>ème</sup> élévation ne disposera plus de réservoir d'équilibre et sera alimenté par l'usine de surpression située rue du Château, doublée à cette occasion.

#### **V. Renforcements et extensions nécessaires :**

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, telles que modifiées par la loi n° 2003-5950 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 nouveaux de Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, les évolutions prévues par le PLU ne doivent pas obérer les ouvrages indispensables du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France assurant le service public de l'eau potable.

#### **Réseaux primaires - Ouvrages généraux :**

Actuellement, les réseaux sont suffisants pour couvrir les besoins de la commune des Lilas.

#### **Réseaux secondaires et tertiaires :**

Les renforcements de réseau se feront au fur et à mesure du développement du programme de construction. Ils tiendront compte des capacités qui sont actuellement suffisantes pour assurer les besoins domestiques, industriels et commerciaux de la commune ainsi que la défense contre l'incendie.

Mars 2017